Zeitschrift: Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau

Herausgeber: Association Jean-Jacques Rousseau

Band: - (2023)

Heft: 82

Artikel: Les quittances de Rousseau pour le Dictionnaire de Musique

Autor: Kaehr, Roland

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1084267

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

11

LES QUITTANCES DE ROUSSEAU POUR LE *DICTIONNAIRE DE MUSIQUE*

En souvenir de Frédéric Eigeldinger, disparu il y a dix ans, fidèle soutien rousseauiste et amical

Sorti de presse fin novembre 1767 avec le millésime de 1768, le *Dictionnaire de musique* est le dernier ouvrage de Rousseau publié de son vivant.

A l'époque où la notion de droit d'auteur était encore balbutiante, celui-ci avait su défendre son ouvrage auprès de son libraire-éditeur Nicolas-Bonaventure Duchesne à Paris, signant un contrat qui l'obligeait à accuser réception de sa rente viagère.

Le 12^e reçu de Rousseau au MRM¹

Exposé en prêt temporaire en 2012 dans une vitrine de Môtiers, longtemps remplacé par un frustrant fac-similé, au terme de longues négociations, l'original (MRM 15.2.1) d'une quittance autographe inédite de Rousseau pour l'année 1777 est finalement venu «enrichir» les collections du Musée Rousseau.

On sait² que Jean Jacques, peu satisfait des quelque 360 articles sur la musique rédigés «très à la hâte et très mal» dans le délai imparti de trois mois pour l'*Encyclopédie*, en avait

Remerciements à † Charles-Edouard Duflon qui nous a signalé le document et nous a grandement facilité les démarches ainsi qu'à M. Thierry Bodin de la librairie Les Autographes à Paris, au vendeur qui a bien voulu se dessaisir de son héritage et à notre collègue rousseauiste Jean-Daniel Candaux.

Reprise partielle de la présentation de ce document sur le site de l'AJJR sous le titre « Un acquit bien acquis ».

² Renseignements tirés de l'article de J.-J. EIGELDINGER du *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau* (2006 : 213-216).

entrepris une révision dès 1753. Mais l'ouvrage, plusieurs fois abandonné, mettra beaucoup de temps à voir le jour.

Exilé à Môtiers, l'écrivain malgré lui n'avait plus comme gagne-pain, faute de clientèle, la ressource ordinaire du métier qu'il affichait: copiste de musique (à 6 ou 10 sols la ligne).

Je trouvois le séjour de Motier fort agréable, et pour me déterminer à y finir mes jours, il ne me manquoit qu'une subsistance assurée; mais on y vit assez cherement, et j'avois vu renverser tous mes anciens projets par la dissolution de mon ménage, par l'établissement d'un nouveau, par la vente ou dissipation de tous mes meubles, et par les dépenses qu'il m'avoit fallu faire depuis mon départ de Montmorency. Je voyois diminuer journellement le petit capital que j'avois devant moi. Deux ou trois ans suffisoient pour en consumer le reste, sans que je visse aucun moyen de le renouveler, à moins de recommencer à faire des livres; métier funeste auquel j'avois déja renoncé.

Persuadé que tout changeroit bientot à mon égard, et que le public revenu de sa frenesie en feroit rougir les puissances; je ne cherchois qu'à prolonger mes ressources jusqu'à cet heureux changement, qui me laisseroit plus en état de choisir parmi celles qui pourroient s'offrir. Pour cela je repris mon *Dictionnaire de musique*, que dix ans de travail avoit déjà fort avancé, et auquel il ne manquoit que la derniére main et d'être mis au net. Mes livres qui m'avoient été envoyés depuis peu me fournirent les moyens d'achever cet ouvrage (*OC* I: 606-607)

Dès le printemps 1763, Rousseau esquisse un projet d'édition compensatoire dans une lettre au libraire-éditeur Nicolas-Bonaventure Duchesne datée du 6 février:

En attendant, j'ai pour remplir le vide à vous proposer mon *Dictionnaire de musique* qui, s'il n'est pas de même un livre de mode, est un livre nécessaire aux artistes, et doit avoir son débit dans tous les temps. (L 927 / CC 2471)

La proposition aura encore peine à prendre corps comme le révèle sa lettre du 5 juin suivant :

Je n'ai cessé depuis que je suis ici de travailler au *Dictionnaire de musique*; j'ai encore du travail à y faire pour quatre ou cinq mois; outre cela, vu l'éloignement, il faut le recopier en entier, sans quoi l'imprimeur se perdrait à chaque instant. Ainsi nous serons à temps

d'en parler l'hiver prochain, et je vous promets de ne m'adresser pour cet ouvrage à nul autre que sur votre refus. (L 997 / CC 2743)

Fort désormais de quelque 900 entrées, l'ouvrage est finalement achevé le 20 décembre 1764 à Môtiers et imprimé à Paris en 1767 par la Veuve Duchesne³ (son mari étant mort dans l'intervalle, avant le 4 juillet 1765).

Contrairement à nombre d'écrivains spoliés, l'auteur avait dûment négocié le fruit de seize ans de labeur. «Pour le DM, Rousseau avait accepté 100 louis comptant et 300 livres de rente viagère», note Leigh (CC XXXVII: 219); au terme du contrat passé devant les notaires «Me Nau et son confrère» le 29 avril 1765 (L 2144) par la veuve Duchesne et son mari, le versement devait s'effectuer au premier janvier pour l'année précédente et Rousseau se plier à une formalité pour lui inhabituelle, celle d'établir un récépissé. Sans doute est-ce la raison pour laquelle la confirmation du versement pour l'année 1768 est tardive, la lettre (L 1947 / CC 6367) à Pierre Guy, collaborateur de Duchesne puis de sa veuve⁴, remontant au 11 juin 1768. De même, le 16 janvier 1769, Rousseau doit redemander la formule perdue à Guy, via Henri Laliaud (1734-?) (L 2054 / CC 6531). Il la retrouve opportunément l'année suivante au moment d'écrire à Guy (L 2143 / CC 6657) le 29 janvier 1770. Enfin le reçu du 1er janvier 1771 n'est pas entièrement autographe et semble de la main de ce même Guy sinon d'un commis⁵.

La rente ayant été effective dès 1766, Rousseau a donc touché 13 versements pour lesquels huit quittances, généralement sur un morceau de papier oblong, ont été repérées dispersées à travers le monde, plusieurs certainement toujours en mains privées. Le versement en 1768 n'est confirmé que par la lettre à Guy et aucune attestation n'a été trouvée pour les années 1767, 1969, 1774, 1775 et 1777.

Marie-Antoinette, née Cailleau, décédée le 25 mai 1793.

⁴ Décédé le 9 avril 1795, il n'a pas épousé la Vve Duchesne comme le corrige Leigh.

⁵ Voir p. 16.

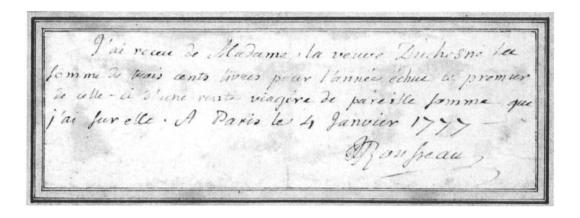
Roland KAEHR

(1)	1766 («prémier janvier) – Lyon Bibliothèque municipale.
	MS 1724 (signalé par Michel Termolle, courriel
	du 13 septembre 2015)
(2)	1767
(3) L 1946 / CC 6366	1768 (11 juin) – Paris BN (confirmée par la
	lettre à Pierre Guy (<i>L</i> 1947 / <i>CC</i> 6367)
(4)	1769
(5) L 2144 / CC 6658	1770 (29 janvier) – Boston ? privé
(6) L 2225 / CC 6824	1771 (1er janvier) – Paris ? privé → BPUN
(7) L 2279 / CC 6915	1772 (1 ^{er} janvier) – Paris ? privé
(8) L 2321 / CC 6980	1773 (3 janvier) – Wien? privé
(9)	1774
(10)	1775
11 L 2365 / CC 7068	1776 (2 janvier) – Leningrad
(12) inédit	1777 (4 janvier) \rightarrow MRM
13 L 2382 / CC 7150	1778 (8 janvier) – Toronto

Or c'est précisément la dernière de celle-ci qui se trouve désormais au Musée Rousseau. D'une encre un peu pâlie sur un papier vergé mesurant 4,8 x 15 cm, le **document inédit**, se lit ainsi:

«J'ai receu de Madame la veuve Duchesne la / somme de trois cents livres pour l'année échue le premier / de celle-ci d'une rente viagère de pareille somme que / j'ai sur elle. A Paris le 4 Janvier 1777

JJRousseau»



Le document est inséré dans un épais et lourd cadre noir. Au verso sont collés une coupure de journal et une notice dactylographiée qui affirme notamment:

« Cette pièce n'est pas signalée par Dufour dans son édition de la *Correspondance*. Elle est donc inédite.

» Dufour ne mentionne qu'un seul reçu analogue. Encore ce dernier ne contient-il que quelques mots écrits par Rousseau⁶, alors que le mien est tout entier de sa main. »

Ce commentaire est signé des initiales P.B. Renseignement pris auprès de Jean-Daniel Candaux, celui-ci livre une piste qui, pour plusieurs raisons – et notamment le lieu où a résidé son «inventeur» –, semble hautement plausible:

«Le seul P.B. possible à figurer dans la liste des auteurs de la *Table des Annales JJR 1905-1962* est Pierre Bovet.» (courriel du 21.07.2015)

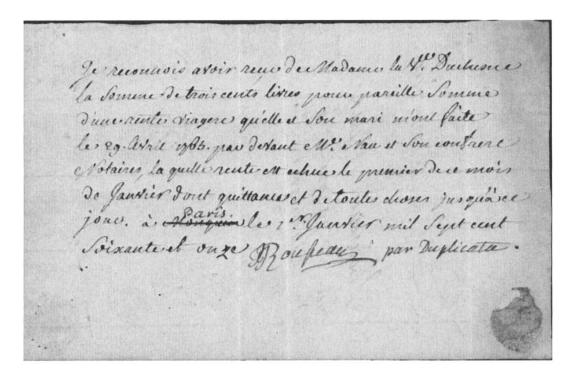
Pierre Bovet (Grandchamp 1878 - Boudry 1965), très engagé dans le mouvement de l'éducation nouvelle, était parti en 1912 à Genève pour diriger l'Institut Jean-Jacques Rousseau où il fit toute sa carrière jusqu'en 1944.

Ainsi, cette quittance non seulement ne se trouve pas dans la CG de Dufour-Plan achevée en 1934, ni dans Leigh (CC) non plus que dans l'édition des Lettres (L) du Tricentenaire et représente donc l'avant-dernier reçu à ce jour inédit de la rente touchée par Jean Jacques Rousseau.

⁶ Il s'agit du reçu en duplicata rédigé par Guy, corrigé et signé par Rousseau en 1771 CG 3972 = L 2225 / CC 6824) qui vient précisément compléter les archives concernant la publication (voir *infra*).

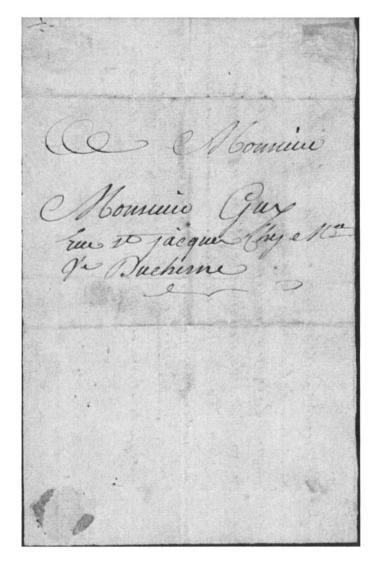
Le duplicata du 6e reçu de Rousseau à la BPUN

Le reçu signalé en note 5 vient de refaire surface, acquis en 2022 par la BPUN (MsR N.a. fº 139. Proposé par *Aristophil* en tant que lot 174 de son catalogue de vente aux enchères du jeudi 23 juillet 2022, il était donné comme un document manuscrit de Rousseau «1 page oblong in-8».



«Je reconnois avoir reçu de Madame la V. ve Duchesne / la somme de trois cents livres pour pareille somme / d'une rente viagere qu'elle et son mari m'ont faite / le 29 avril 1765 par devant M. e Nau et son confrere / Notaires, laquelle rente est echue le premier de ce mois / de Janvier dont quittance et de toutes choses jusqu'à ce / jour. à Monquin [suscrit] Paris le 1. er Janvier mil sept cent / soixante et onze JJRousseau par Duplicata. »

Au dos figure l'adresse de «Monsieur Guy rue ſ.t Jacques chez M.e V.ve Duchesne» qui n'est manifestement pas de la main de Rousseau:



Dufour *CG* 3972 (Tome XX, p. 33) indique en note: «INÉDIT. Transcrit en mars 1913 de l'original de la main d'un commis de Duchesne. Sont seuls de la main de Rousseau sa signature, les mots "par Duplicata" et, dans la date le mot Paris, écrit au-dessus de "Monquin" biffé. (En préparant cette quittance, le commis avait sans doute copié le texte d'une précédente datée de Monquin.). L'adresse est également de la main du commis. L'original, qui a passé en vente à Berlin, en mars 1913, m'a été communiqué par M. Léo Liepmannsohn. [Th. D.]»

Leigh *CC* 6824 (T XXXVIII), pour sa part, identifie la main de Guy, la correction de Monquin étant de celle de Rousseau.

Pour Timothée Léchot, l'écriture ressemble à celle de Rousseau à part «certaines lettres comme *D* majuscule, *p* minuscule notamment».

Enfin L N°2225 (XXIII) signale un nombre important de ventes et reventes.

La BNF n'en posséderait qu'une transcription.

Par rapport à la 12^e et avant-dernière quittance de 1777 acquise par le MRM, le présent document montre des différences de rédaction, précisant la date de conclusion du contrat et par devant quelle instance. Il révèle que Rousseau ne touchait pas automatiquement son dû et qu'il y avait parfois des dysfonctionnements. Ainsi, pour la 3^e traite de 1768, ayant oublié la formule tarabicotée, il avait dû la redemander et n'avait signé le reçu qu'en juin. Dans le cas particulier, il est à supposer que le premier acquit s'est perdu, d'où ce duplicata forcément antidaté. Pour mémoire, Rousseau avait déjà quitté Monquin le 10 avril 1770 pour revenir à Paris. Une marque rougeâtre de cachet de cire atteste de l'envoi du document.

Roland KAEHR 2015 – 2022